

LA GESTION DE LA DONNÉE « ADRESSE » A L'ECHELLE LOCALE

Respecter la réglementation, valoriser et partager une donnée de qualité dans un objectif de simplification des démarches administratives

Fiche d'information - Septembre 2014



Cliché BMO

La qualité de l'adresse : un enjeu fort dans l'intérêt de tous

Les évolutions de nos modes de vie et l'usage renforcé des nouvelles technologies rendent essentiel le besoin de géolocaliser avec précision les biens et les personnes.

Dans ce contexte, la qualité de l'adresse est primordiale.

De nombreux usages en dépendent, à la fois dans le cadre des services au public, mais également dans le domaine de l'activité économique et plus largement pour l'ensemble des citoyens :

- > **Qualité** et **efficacité** des **services** (localisation des usagers de services publics, de bénéficiaires de services à domicile)
- > **Organisation** et **rapidité** d'intervention des **secours**
- > **Acheminement** du **courrier**
- > **Localisation** des équipements et des services publics
- > Organisation des activités du **monde de l'entreprise** et des **activités touristiques**

L'adresse peut donc être considérée comme un **bien public** qui permet à une personne physique ou morale de joindre son correspondant, sans encombre ni retard.

La commune, un acteur essentiel dans le dispositif :

C'est à la commune qu'incombe la responsabilité de dénommer les voies et diffuser les informations correspondantes.

Chaque dénomination de voies doit faire l'objet d'une délibération spécifique (jurisprudence constante depuis 1919).

Il est recommandé de prévoir la dénomination des voies le plus tôt possible. Cette étape doit faire partie des projets d'aménagement et de construction ou de réhabilitation.

A qui diffuser les évolutions du réseau de voies ?

Outre les obligations réglementaires (Préfecture, La Poste, centre des impôts fonciers, SDIS...), les communes sont tenues d'assurer la diffusion des nouvelles dénominations de voies à un nombre important de partenaires (collectivités partenaires, réseaux de transports, organismes para-publics, INSEE, opérateurs de télécommunication, etc.)

D'autres acteurs économiques, comme Here ou Tom-Tom, sollicitent également régulièrement les communes pour être informés des évolutions du réseau et actualiser les outils de navigation embarquée (GPS).

Comment les partager ?

L'outil Sign'adresse présenté au verso de ce document a pour ambition de limiter la charge de travail incombant aux communes en proposant un guichet unique de l'adresse, destiné à favoriser le partage des mises à jour.

Pour des raisons techniques, la communication directe à la Préfecture, à La Poste et au Centre des impôts fonciers restera nécessaire dans un premier temps.

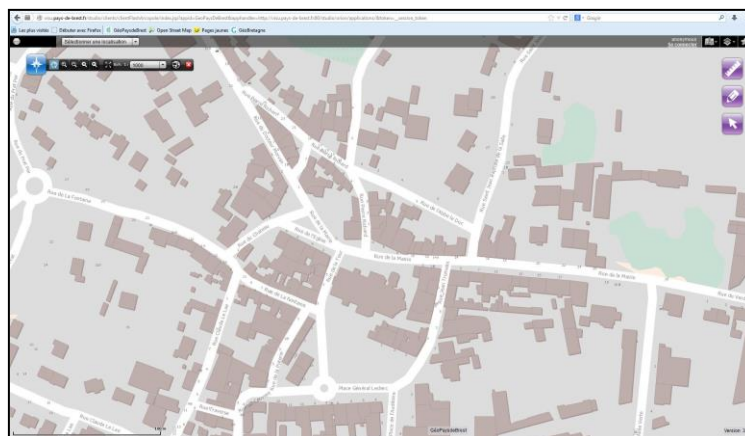
D'ores et déjà, les mises à jour remontées via Sign'Adresse sont récupérées et intégrées par le SDIS, l'IGN et les éditeurs GPS.

Des situations problématiques :

Aujourd'hui, un **grand nombre** de lieux-dits et de voies restent encore non ou **mal répertoriés** et le nombre d'habitations **non numérotées** reste important.

Cette **situation** est **problématique** et est à même de freiner l'efficacité des services de secours.

En effet, un **repérage précis** du lieu d'intervention participe largement à une arrivée rapide des secours. Les **minutes ainsi gagnées** peuvent s'avérer capitales, par exemple pour **limiter la propagation des incendies**.



Extrait de plan de ville issu de la plate-forme « GéoPaysdeBrest », faisant apparaître les données voies et adresses

Voies et adresses... De quoi parle-t-on ?

La **voie** désigne toute installation qui permet la circulation des personnes et des objets.

Par extension, en cartographie, le **filaire de voie** désigne la représentation des axes de voies sous forme de segments et de données associées.

La voie est un donc l'élément qui permet d'organiser et de constituer les **adresses** et pouvoir ainsi faire le lien entre un **émetteur** et un **récepteur**.

La dénomination des voies et des adresses est soumise à des obligations et au respect de normes. Pour plus d'informations, il est utile de consulter la norme **AFNOR, XP Z 10-011 (mai 1997)** (www.afnor.fr, « rubrique normes en ligne »)

Une voie est ainsi constituée des éléments suivants :

- > D'un **numéro** pour tout accès donnant sur une voie (4 caractères maximum)
- > D'un **type de voie** (rue, avenue, allée, etc.) constituant une dénomination urbaine
- > D'un **nom de voie**, identifiant précisément la voie

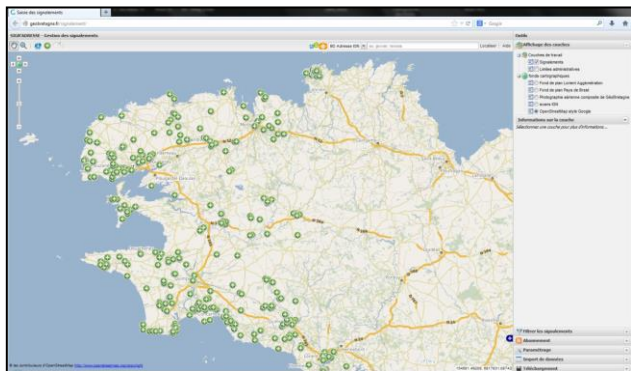
Ces différents éléments permettent de distinguer et de repérer géographiquement les **adresses**, c'est-à-dire l'équipement permettant à chaque personne morale ou physique d'être localisée.

Pour aller plus loin...

Plusieurs informations rappelées dans ce document sont issues d'une documentation de La Poste destinée aux communes afin de les accompagner dans leur démarche de gestion des voies. Des conseillers sont également à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter ! (cf. rubrique contacts)

Téléchargez ce guide à l'adresse suivante :
<http://gadresse.ign.fr/?-PRECONISATIONS-LA-POSTE-SNA->





Copie d'écran de l'application Sign'adresse

Sign'Adresse est un applicatif en ligne gratuit vous permettant de partager et de signaler les mises à jour de voies et adresses à l'ensemble des gestionnaires.

L'outil permet à tout acteur de terrain de signaler une modification ou création dont il a la connaissance.

Toutefois, afin de faciliter la prise en compte du signalement par les partenaires, il est essentiel de joindre la délibération correspondante ainsi qu'un extrait de plan localisant la modification de voie ou d'adresse.

Chaque gestionnaire de référentiel voie-adresse peut ainsi être informé rapidement des mises à jour et les répercuter sur son fond de plan.

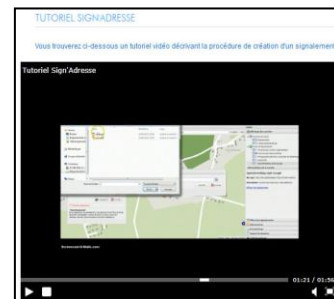
Cette application est issue d'un groupe de travail regroupant des collectivités territoriales et des services de l'Etat, dont le but est de favoriser la mise en place d'outils, de méthodes et de réflexions, dans le cadre de la plateforme régionale GéoBretagne.

Une prise en main facilitée

L'usage de cette application est intuitif et ne nécessite pas de compétence particulière. Pour vous aider à prendre en main l'outil, une aide en ligne est disponible sur le portail Sign'Adresse.

Un **tutoriel vidéo**, réalisé et mis en ligne par le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, est également à votre disposition. Il est accessible à l'adresse suivante :

<https://geo.pays-de-brest.fr> > Rubrique Usages des données > Autres outils

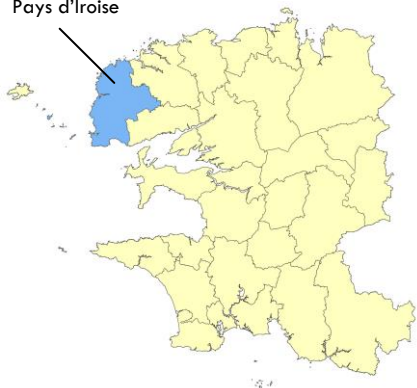


Documentation et tutoriel vidéo disponibles en ligne

Le Pays d'Iroise, un territoire pilote dans la démarche :

Dans le cadre d'actions de sensibilisation menées en 2013, les communes de la CCPI ont découvert et appris à manipuler l'outil Sign'Adresse. Après une nécessaire phase de prise en main, les résultats sont aujourd'hui significatifs.

CC du Pays d'Iroise



Communauté de communes du Pays d'Iroise
45 000 habitants - 20 communes - 317 km²

Rappel des actions menées :

- **27 juin 2013** : présentation de l'outil Sign'Adresse en présence des partenaires.
- **Été 2013** : sensibilisation dans les communes pour présenter la démarche et former les agents communaux à l'utilisation de l'outil.

En Mai 2014 :

- > 65 Signalements
- > 10 communes participent à la démarche

« La commune de Ploumoguer a récemment lancé un vaste chantier de dénomination de ses hameaux. Dans le cadre de cette opération, l'utilisation de l'outil Sign'Adresse a facilité un travail qui aurait pu s'avérer fastidieux. En effet, lorsque de nouvelles voies sont créées ou numérotées, les contraintes de diffusion de ces évolutions du réseau sont relativement lourdes pour les communes. Elles reçoivent de nombreuses sollicitations de la part d'organismes devant mettre à jour leurs bases de données.

La présentation de Sign'Adresse en 2013 a permis de nous familiariser avec un outil simplifiant ces différentes tâches.

En effet, cette interface, simple d'usage, permet de reporter sur un plan toutes les modifications et de joindre les délibérations et plans précis correspondants.

Les échanges en sont facilités, plus de soucis de localisation, plus d'oublis de destinataires et surtout, cela limite le nombre d'envois à effectuer. Nos partenaires peuvent en effet facilement récupérer les signalements en ligne.

Nous espérons qu'à terme, l'ensemble des acteurs intéressés par les données « adresse » rejoindront la démarche, ce qui fera de Sign'Adresse un outil incontournable encore plus opérationnel. »

Mme Isabelle RAOULT (DGS de la commune de Ploumoguer)

CONTACTS

Renseignements concernant l'animation départementale « voirie - adresse » :

Société d'Aménagement du Finistère, pour le compte du Conseil général du Finistère

M. Thomas FORTIN
Chargé d'études et d'opérations
4, rue du 19 mars 1962
29018 Quimper cedex
02 98 76 24 39
thomas.fortin@safi29.fr

Contact technique « numérotation » :

Mme Joëlle MOREAU,
DOTC Ouest Bretagne / Adresse et raccordement postal
1, rue Victor Grignard
BP 90052
29801 BREST CEDEX 9
02 98 34 22 32
joelle.moreau@laposte.fr

Autres contacts utiles :

Pays de Brest : M. Grégoire VOURC'H,
Dynamiques urbaines, service SIG, géomaticien
gregoire.vourch@brest-metropole-occeane.fr / 02 98 33 55 64

CCPI : M. Jordan MAZARDO,
Géomaticien, référent information géographique
jordan.mazardo@ccpi.fr / 02 98 84 97 17

CG 29 : M. Ronan JEGO,
Mission d'appui à la mise en œuvre du projet stratégique, géomaticien
ronan.jego@cg29.fr / 02 98 76 64 36

SDIS 29 : M. Dominique MASSIOT,
Groupement Opération, service prévision
dominique.massiot@sdis29.fr / 02 98 10 31 78

IGN : M. Thierry BLOUIN,
Direction Nord-Ouest, Chef du Département relations extérieures
thierry.blouin@ign.fr / 02 40 99 94 22